



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 038-213804552-20230224-D2023_011-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2023-011

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 19
votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2023

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Marie-Laure GONCALVES

Absents excusés : Florence VERLAQUE (pouvoir à Fabien DURAND), Franck ROESCH (pouvoir à Christian COCAT), Rachel BASSET (pouvoir à Patrick ROZE), Alexandre GINET (pouvoir à Nicolas MILLON), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Catherine LINAGE), Romain BIANZANI (pouvoir à Jean-Philippe ROUSSEL), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Claude BINET (pouvoir à Eveline DUJARDIN)

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouveau tableau des effectifs.

Il prend notamment en considération :

- La création d'un poste à temps non complet d'un volume de 4,68 heures par semaine pour renforcer l'équipe du personnel de la restauration du Pôle enfance à partir de février 2023 suite à une augmentation significative des effectifs,
- La création d'un emploi non permanent de 20 heures pour renfort du service administratif,
- La création d'un poste de vacataire de 10 heures par mois aux services techniques pour 7 mois,
- Les emplois permanents avec la création d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs tel qu'il vient d'être présenté et joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 février 2023

Pour copie conforme.

Le Maire,


Fabien DURAND

